



Micro-éolienne de plus de trois ans

Par **panzermayer**, le **17/12/2009** à **17:50**

Bonjour,
En Novembre 2006, j'ai fait installer une éolienne de toit de 500watts reliée à une batterie (hauteur 9 mètres du sol au mat compris) sur mon habitation principale afin d'avoir de la lumière dans mon garage. A cette époque la municipalité m'a donné son feu vert oralement pour l'installation de cette micro-éolienne (12kg) me certifiant que je n'étais pas dans l'obligation de faire de demande de travaux. Or je viens de recevoir ce jour le 17/12/2009 une demande du maire me faisant obligation de faire une demande de travaux pour cette éolienne ayant 3 ans d'existence (suite à un changement de réglementation) et me précisant que non seulement ma demande actuelle de travaux devait se faire comme s'il s'agissait d'une nouvelle installation et que dès que la réglementation changerait je me devrais de faire une nouvelle demande de travaux comme s'il s'agissait d'une nouvelle installation d'éolienne. est-ce légal et quels sont mes recours?
merci